Chilkoot Trail National Historic Site
Lieu historique national de la Piste-Chilkoot
RESTRICTED ACTIVITY ORDER
ORDONNANCE DE RESTRICTION DES ACTIVITÉS

Pursuant to Section 12 (1) of the *National Historic Parks General Regulations*

Conformément au paragraphe 12(1) du *Règlement général sur les parcs historiques nationaux*

WHERE: The Chilkoot Trail National Historic Site, from Happy Camp to Bennett Lake

SECTEUR: Lieu historique national de la Piste-Chilkoot, de Happy Camp au lac Bennett

WHAT:
All hiking parties must travel in a minimum group size of four adults. The hiking party must carry bear spray with them at all times within the restricted area.

ACTIVITÉ:
Les randonneurs doivent former des groupes d'au moins quatre personnes adultes. Les randonneurs doivent transporter du gaz poivré en tout temps dans le secteur visé par les restrictions.

Dogs are not permitted within the restricted area during this period.

Les chiens ne sont pas autorisés dans le secteur visé par les restrictions pendant cette période.

Deep Lake, Lindeman and Bare Loon campgrounds will be closed during this period.

Les campings du Lac Deep, de Lindeman et du Lac Bare-Loon, sont fermés au public pendant cette période.

WHY: A black bear is in the area that is demonstrating habituated behaviours. This bear poses a potential threat to public safety.

RAISON: Un ours noir est dans le secteur et démontre certaines habitudes qui peuvent poser un risque au public.

PENALTY: Violators may be charged under the *Canada National Parks Act.*

SANCTION: Les contrevenants pourraient être poursuivis en justice en vertu des *de l'Acte des parcs nationaux du Canada.*

Start date: 26/06/2016

Date d'entrée en vigueur : 26/06/2016

End date: Until further notice

Date de levée : Jusqu'à nouvel ordre

Don Marrin

Don Marrin, A/Field Unit Superintendent, Yukon
Directeur par intérim de l'Unité de gestion du Yukon

26/06/2016
Date